

COMMISSION DE JEUNES

PV N° 008 DU 14 Mars 2018

Membres Présents MM :

HANCHI Driss - DEKKICHE Ali

TRAITEMENT/AFFAIRES

Affaire n° 110/ Match : NRWO WIDAD OUARGLA/NRAO ANASER OUARGA DU 02/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu le rapport de l'arbitre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence des deux équipes (NRAO ANASER OUARGLA et NRWO WIDAD OUARGA)
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par les deux clubs pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 2eme infraction aux deux clubs)

- Match perdu par forfait aux deux équipes.
- Six Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du NRAO ANASER OUARGLA.
- Six Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du NRWO WIDAD OUARGLA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du NRAO ANASER OUARGLA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du NRWO WIDAD OUARGLA.

Affaire n° 111/ Match : RBB BORMA / NRBHBA HASSI BENABDELLAH DU 02/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du RBB BORMA.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 2eme infraction de l'équipe RBB BORMA)

- Match perdu par forfait à l'équipe du RBB BORMA pour en attribuer le gain du match a l'équipe de NRBHBA HASSI BENABDELLAH qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Six Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du RBB BORMA.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du RBB BORMA.

Affaire n° 112/ Match : CH.B.A HASSI BENABDELLAH / EFBAO OUARGLA DU 03/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du EFBAO OUARGLA.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 1 ère infraction de l'équipe EFBAO Ouargla)

- Match perdu par forfait à l'équipe du EFBAO OUARGLA pour en attribuer le gain du match a l'équipe de CH.B.A HASSI BENABDELLAH qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Trois Mille Dinars (30.000 DA) d'amande a l'équipe du EFBAO OUARGLA.

... / ...

. Affaire n° 113/ Match : SMBT TOUGGOURT / NRMK KSEUR DU 03/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du SMBT TOUGGOURT.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 2eme infraction de l'équipe SMBT TOUGGOURT)

- Match perdu par forfait à l'équipe du SMBT TOUGGOURT pour en attribuer le gain du match a l'équipe de NRMK KSEUR qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Six Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du SMBT TOUGGOURT.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du SMBT TOUGGOURT

. Affaire n° 114/ Match : MBH HADJAJRA / E05 JUILLET 02/03/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du E05 JUILLET.
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 2eme infraction de l'équipe E05 JUILLET)

- Match perdu par forfait à l'équipe du E05 JUILLET pour en attribuer le gain du match a l'équipe de MBH HADJAJRA qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Six Mille Dinars (60.000 DA) d'amande a l'équipe du E05 JUILLET.
- Défalcation d'un (01) point équipe senior du E05 JUILLET.

REPRISE AFFAIRE

Affaire n° 115 / Match : NRAO ANASER OUARGLA / RBB BORMA DU 16/02/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence des deux équipes (NRAO ANASER OUARGLA et RBB BORMA)
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par les deux clubs pour justifier cette absence.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide
(Phase retour 1ere infraction)

- Match perdu par forfait aux deux équipes.
- Trois Mille Dinars (30.000 DA) d'amande a l'équipe du NRAO ANASER OUARGLA.
- Trois Mille Dinars (30.000 DA) d'amande a l'équipe du RBB BORMA.

Affaire n° 116/ Match : NRBO BOUGHOUFALA / CHBA HASSI BENABDELLAH DU 16/02/2018 (U15)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du CHBA HASSI BENABDELLAH
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 1ere infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du CHBA HASSI BENABDELLAH pour en attribuer le gain du match a l'équipe de NRBO BOUGHOUFALA qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Trois Mille Dinars (30.000 DA) d'amande a l'équipe du NRAO Ouargla

Affaire n° 117/ Match : EST TOUGGOURT/ CSM'N NAGUEUR DU 23/02/2018 (U15)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe (EST TOUGGOURT)
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 1ere infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du EST TOUGGOURT pour en attribuer le gain du match a l'équipe de CSM'N NAGUEUR qui marque trois (03) points et trois (03) buts.
- Trois Mille Dinars (30.000 DA) d'amande a l'équipe du EST TOUGGOURT.

Affaire n° 118/ Match : IRBEA ELALIA / MBH ELHDJAIRA DU 17/02/2018 (U15)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du IRBEA ELALIA
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 1ere infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du IRBEA ELALIA pour en attribuer le gain du match a l'équipe de MBH ELHDJAIRA qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Trois Mille Dinars (30.000 DA) d'amande a l'équipe du IRBEA ELALIA.

Affaire n° 119/Match : NRBHBA /NRWO DU 16/02/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du NRWO WIDAD OUARGLA
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 1ere infraction)

- Match perdu par forfait l'équipe du NRW WIDAD OUARGLA pour en attribuer le gain du match a l'équipe de NRHBBA HASSI BENABDELLAH qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Trois Mille Dinars (30.000 DA) d'amande a l'équipe du NRW WIDAD OUARGLA.

Affaire n° 120/ Match : E05 JUILLET / JSKT TMACINE DU 17/02/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe du E05 JUILLET
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 1ere infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du E05 JUILLET pour en attribuer le gain du match a l'équipe de JSKT TMACINE qui marque trois (03) Points et trois (03) buts.
- Trois Mille Dinars (30.000 DA) d'amande a l'équipe du E05 JUILLET.

Affaire n° 121/ Match : SMBT TOUGGOURT/ USH ELHARHIRA DU 17/02/2018 (U15)+(U17)+(U19)

- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe (SMBT TOUGGOURT)
- Attendu qu'aucune justification n'a été transmise par le club pour justifier cette absence.
- Attendu que cette absence est assimilée a un forfait.

En Application de l'article 52 des règlements la commission Décide

(Phase retour 1ere infraction)

- Match perdu par forfait à l'équipe du SMBT TOUGGOURT pour en attribuer le gain du match a l'équipe de USH ELHARHIRA qui marque trois (03) points et trois (03) buts.
- Trois Mille Dinars (30.000 DA) d'amande a l'équipe du SMBT TOUGGOURT..

LE PRESIDENT DE LA C-1

DRISS HANCHI